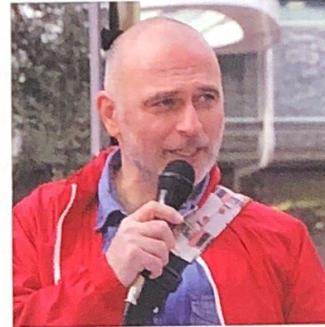


Bruno Augé,
secrétaire fédéral de l'Union des syndicats de Monaco (USM)
« La banalisation du travail du dimanche sera néfaste pour la famille et l'humain »

« Nous sommes contre la banalisation du travail du dimanche. Depuis 1967, les dérogations permanentes étaient dans 14 branches d'activités. En 2017, elles sont de 27 branches d'activités ! Cela ne suffisant pas aujourd'hui, on nous fait croire que la situation va s'arrêter à la seule activité du commerce ! A qui pouvons-nous faire croire cela ? Sûrement pas à notre organisation. Ce changement, s'il a lieu, aura des répercussions sur toutes les professions. De plus, Monseigneur Barsi a eu une très belle formule « quand le Conseil national a plaidé à longueur de soirées sur la qualité de vie, Mgr Barsi, lui, parle de qualité de la vie. » Nous partageons cette idée que la banalisation du travail du dimanche sera néfaste pour la famille, et l'humain qui n'est pas seulement un consommateur. On essaye de vendre aux salariés du commerce que le travail du dimanche leur procurera du pouvoir d'achat et du salaire supplémentaire. Alors que dans le secteur du commerce, on ne reconnaît aucun statut aux salariés. Cependant, il existe une Convention collective de 1973 que presque aucun employeur n'applique. Pourtant, elle a été négociée à la Direction du Travail et signée par les représentants légaux du secteur du commerce. De plus, le secteur du commerce rétribue 33 % de la richesse créée aux salariés de ce secteur. Alors qu'en moyenne, au niveau national, c'est 47 % qui retournent aux salariés. Ce qui démontre que les salariés sont largement sous-payés. Comment peuvent-ils avoir le choix de travailler ou pas le dimanche devant ce constat ? En conséquence nous ne sommes pas dupes. Nous ne croyons pas que cette loi soit une bonne chose pour le droit des salariés, comme expliqué auparavant. Nous continuerons donc à combattre son démantèlement. »



© Photo L'Observateur Monaco.

Cédric Lanari,
président de la Fédération des syndicats de salariés de Monaco (F2SM)
« Le respect du volontariat, c'est la clé »



© Photo L'Observateur Monaco.

« Nous sommes satisfaits que les différentes instances aient pu trouver un accord sur le sujet. Ainsi, Monaco peut se donner les conditions d'une place commerciale forte afin de développer les emplois. En effet, la F2SM avait exprimé son inquiétude sur le décalage créé sur ce sujet entre les pays voisins et Monaco. On était inquiet pour l'emploi en principauté. Nos souhaits de garantir le volontariat du salarié, d'avoir un paiement supérieur sur le dimanche et qu'enfin cette journée ne devienne pas un jour comme les autres, ont été respectés. Si un accord est mieux disant que le minimum légal, nous veillerons à ce que celui-ci soit bien respecté. Maintenant, rien n'empêchera à un petit commerçant d'ouvrir toute l'année. Et le projet de loi amendé donne la possibilité aux salariés non volontaires de ne pas travailler les dimanches. En outre, je voulais souligner que le respect du volontariat, c'est la clé. Je souhaite vraiment insister sur cette notion. Et la F2SM sera vigilante quant au respect de celui-ci tant dans la vie de l'entreprise qu'au moment de l'embauche du salarié. Il faut vraiment que les employeurs ne mettent pas de pression sur les salariés. On se félicite du vote du projet de loi mais on sera vigilants sur ce point. »

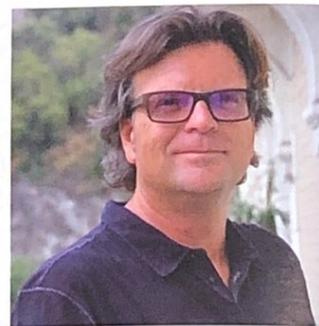
Propos recueillis par Pascalle Piacka

Des avis contradictoires

Nicolas Matile-Narmino,
président de l'Union des commerçants et artisans de Monaco (UCAM)

« Le paiement double est inacceptable »

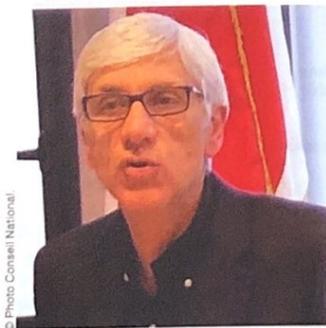
« Le Conseil national et le gouvernement ont décidé d'autoriser 30 dimanches par salarié, par an. Selon moi, c'est une bonne mesure. On peut toujours demander plus, bien évidemment. Mais c'est un compromis équilibré. Cela permet, avec deux salariés, d'ouvrir toute l'année. Il n'était tout de même pas concevable qu'autour du casino, d'avril à mi-septembre, les magasins ne soient pas ouverts tous les dimanches. Quant aux deux zones géographiques que souhaitait le gouvernement, cela n'avait pas de sens à Monaco ! En revanche, le paiement double pour les salariés est selon moi inacceptable. La compensation devrait être le fruit de négociations interentreprises. J'aurais été plutôt favorable à une augmentation de 20 à 25 %, comme pour une heure supplémentaire, et pas de remboursement des charges patronales. Aujourd'hui, nous sommes dans un monde où le dialogue doit se faire entre les salariés et les employeurs. Et le gouvernement doit être le facilitateur »



© Photo L'Observateur Monaco

Philippe Clérissi,
président du Groupement d'intérêt économique (GIE) de Fontvieille

**« Nous irons vers une ouverture
52 dimanches par an, c'est inéluctable »**



© Photo Conseil National

« Il n'y avait aucune raison de faire un zonage. Je l'avais dit au conseiller du gouvernement dès le départ. Cela pénalisait fortement Carrefour et la grande distribution. Pourquoi zoner une partie dite touristique, c'est-à-dire celle réservée aux ultra-riches ? Et pourquoi ostraciser les autres ? L'idée forte, selon moi, est donc surtout d'avoir abandonné cette distinction géographique. En revanche, à mon sens, dans les années à venir, nous irons vers une ouverture 52 dimanches par an à Monaco. Aujourd'hui, il a été acté 30 dimanches par salarié et par an, mais il y aura une modification de la loi, c'est inéluctable. Je pense que cette situation est provisoire. On ne peut avoir des restrictions à ce niveau compte tenu de ce qui se passe en France, où bientôt il y aura une ouverture totale, notamment dans les Alpes-Maritimes. La réfection du centre commercial de Fontvieille va débuter en 2023, avec une fin des travaux normalement en 2026. Je pense qu'à ce moment-là, le centre commercial sera ouvert tous les dimanches. Je regrette en revanche, qu'il n'y ait pas assez de consensus sur l'ensemble du territoire pour avoir une vraie politique d'ouverture dominicale. »